

RÉAFFIRMER NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ FACE AUX IDÉES DE L'EXTRÊME DROITE.

Dans le contexte difficile actuel sur les plans politique, social, économique et environnemental où la confusion règne, faisant le lit des extrémismes, le Mouvement ATD Quart Monde veut redire haut et fort le projet de société qu'il ambitionne de voir advenir.

L'ESSENTIEL DE NOTRE MESSAGE EST LE SUIVANT :

Notre projet de société est avant tout celui de la justice et de l'égale dignité de tous les êtres humains, garantissant à chacun le rejet de l'exclusion et l'accès effectif aux droits fondamentaux.

« Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme. »¹

Les extrémismes de droite maintiennent des positions tout-à-fait opposées à ce projet de société. Ne nous laissons pas entrainer par leurs promesses dont ils prennent concrètement le contrepied par leur vote à L'Assemblée Nationale et dans leur programme.

Les positions encadrées dans ce texte ne sont pas portées uniquement par le Rassemblement National et Reconquête mais progressivement par d'autres partis, pour atteindre une proportion de plus en plus importante de la population.

L'exigence d'égale dignité et d'accès effectif de tous aux droits fondamentaux est l'objet central de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 qui stipule que « la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité des êtres humains et une priorité d'ensemble des politiques publiques ». Il s'agit donc d'une responsabilité dont l'Etat est le garant.

Les droits fondamentaux universels et indivisibles dont cette loi d'orientation rappelle la nécessité d'accès effectif pour tous, sont essentiellement ceux qui étaient inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946 et qui ont été repris dans celle de 1958² :

[1] Joseph Wresinski

[2] <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946>

Extraits du préambule de la Constitution.

- *Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.*
- *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.*
- *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.*
- *Elle garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.*
- *La Nation garantit l'égal accès à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.*
- *La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.*

L'objectif central de ces dispositions est l'effectivité du droit à des moyens convenables d'existence et à une vie digne. La France en a pris l'engagement formel en signant en 2015 les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Or La pauvreté est depuis quelques années en augmentation en France s'établissant à 15,4 % de la population en 2023³ donc très loin de son « éradication sous toutes ses formes » selon l'engagement pris par la France dans le cadre des ODD⁴.

A rebours de cette évolution, l'éradication de la pauvreté passe par l'effectivité des droits suivants, en prenant en considération les conditions de vie des 10 % les plus pauvres :

AVANT TOUT LE DROIT D'ÊTRE RESPECTÉ DANS SA DIGNITÉ QUELS QUE SOIENT SA CONDITION, SON GENRE, SON ORIENTATION SEXUELLE, SON ORIGINE SOCIALE

conformément au critère de discrimination pour cause de vulnérabilité économique⁵ - ou géographique -ce qui inclut les personnes issues de l'immigration-,

Ceci implique en particulier la lutte contre les stéréotypes et les idées fausses

[3] Taux de pauvreté monétaire basé sur un seuil de pauvreté à 60% du revenu médian publié par l'Insee le 7 juillet 2025.

[4] <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

[5] 21^{ème} critère de discrimination : <https://www.banquedesterritoires.fr/le-senat-reconnait-la-vulnerabilite-economique-comme-motif-de-discrimination>

Le Rassemblement National a voté contre l'amendement (n°AS186) déposé par LFI-NUPES/ GDR/ ÉCOLO 30/10/2023 dans le cadre du PLFSS : "Une attention particulière doit être portée aux besoins de santé des femmes, mais également d'autres populations qui peuvent être particulièrement éloignées des soins et qui peuvent nécessiter des accompagnements spécifiques en santé : les personnes LGBTQ+, ainsi que les personnes en situation de précarité et les personnes en situation de handicap."

Par ailleurs, il est prévu dans le programme du Rassemblement National :

- la mise en place de la priorité nationale, si nécessaire par voie de référendum constitutionnel, en particulier pour l'accès au logement social et à l'emploi,
- la suppression de toutes les dérogations qui empêchent les expulsions d'étrangers,
- le retour du délit de séjour irrégulier,
- la suppression du droit du sol,
- la suspension de toutes les régularisations des personnes sans titre de séjour par les préfets,
- la réservation des allocations familiales et des prestations sociales aux Français et leur conditionnement à 5 années de travail en France,
- l'ouverture de négociations européennes pour réserver la libre-circulation Schengen aux seuls ressortissants européens.

Le RN a une conception de l'ordre très opposée à nos valeurs. Leur programme prévoit en effet :

- en plus des peines planchers, la limitation de la possibilité des aménagements et réductions de peine, en particulier pour les atteintes aux personnes,
- la réforme de la justice des mineurs : abaissement de la majorité pénale à 16 ans, possibilité de comparution immédiate,
- la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre,
- l'accès des organismes sociaux aux fichiers nécessaires pour lutter contre la fraude sociale. Rappelons que celle-ci est estimée à 15 milliards d'euros par an (dont la moitié due à une insuffisance de déclaration des employeurs) alors que la fraude fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards.⁶

LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

ce qui implique une reconnaissance de toutes les formes de familles dont les familles monoparentales et une politique de la protection de l'enfance qui prenne en considération l'avis des parents et des enfants.

Le Rassemblement National prévoit dans son programme la restriction du regroupement familial par le durcissement des conditions : emploi stable, ressources précisément définies.

LE DROIT À UN LOGEMENT DÉCENT

ce qui implique l'accès pour tous à un logement adapté à sa famille et à ses conditions de vie.

Le Rassemblement National a voté contre le gel des loyers (loi n° 2023-568) et a déposé deux propositions de loi pour permettre aux maires d'avoir moins de logements sociaux dans leur commune. Ces propositions visent à modifier la loi SRU qui oblige les maires à construire et rendre accessible un taux minimal de logements sociaux sur leur commune. Alors que l'offre de nouveaux logements sociaux n'a jamais été aussi faible en France, ces propositions viendraient encore réduire la possibilité pour les personnes en situation de pauvreté d'accéder à un logement décent.

Lors de l'actuel débat sur le budget 2026, la RN a voté pour une hausse de la taxe foncière sur les logements sociaux

LE DROIT D'ACCÈS À UN TRAVAIL ADAPTÉ, CHOISI, DURABLE ET QUI PERMETTE DE SORTIR DE LA PRÉCARITÉ, Y COMPRIS POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES

ce qui implique de gros efforts à faire au niveau de l'économie sociale et solidaire, et en particulier sur la pérennisation et l'extension du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

LE DROIT À DES MOYENS CONVENABLES D'EXISTENCE QUI NE SE RÉDUISENT PAS UNIQUEMENT À UN REVENU DE SURVIE

ce qui implique de lutter contre le nonaccès aux minima sociaux, de limiter les conditionnalités, de ne pas exiger de contreparties et de travailler sur l'évaluation d'un montant qui corresponde au coût des biens indispensables et d'un reste à vivre suffisant dès 18 ans. Un revenu permettant une vie digne devrait être insaisissable.

Contrairement à ses promesses, le RN a voté contre :

- l'augmentation du SMIC (PPL n° 328 sur le pouvoir d'achat de 2022 : amendement de LFI pour une augmentation du SMIC à 1500 euros),
- la revalorisation des minima sociaux au niveau de seuil de pauvreté (25 juillet 2023),

- l'indexation des salaires sur l'inflation (PPL n°1174),
- la revalorisation des pensions de retraite au niveau du SMIC (PPL n°2318),
- l'encadrement des salaires dans les entreprises (PPL n°1385),
- le blocage des prix des produits de première nécessité (PPL n°4743),
- la gratuité des fournitures scolaires pour les plus modestes (PPL n°240),
- une garantie d'autonomie pour les jeunes en formation (PPL n°323),

Le RN a voté les 9 et 16 décembre 2025 contre le projet de financement de la sécurité sociale 2026 qui en particulier abandonnait l'année blanche et le gel des prestations sociales.

Et à l'assemblée européenne le RN a voté pour la suspension des allocations familiales pour les parents de mineurs criminels ou délinquants récidivistes.

LE DROIT À LA PARTICIPATION DE TOUS Y COMPRIS DES PLUS PAUVRES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE⁷

ce qui implique que tous soient éclairés sur les choix politiques possibles et que les conditions soient réunies pour permettre à chacun d'être entendu et d'être acteur dans la société.

LE DROIT D'ACCÈS À UNE JUSTICE ÉGALITAIRE, QUELLE QUE SOIT SA CONDITION SOCIALE

ce qui implique en particulier le respect de la Charte Nationale d'Accès aux Droits de 2017⁸ qui a pour vocation d'assurer une justice plus proche des citoyens, plus efficace et plus accessible autour de principes fondamentaux : accessibilité pour tous sans condition de domiciliation, gratuité, proximité, continuité, confidentialité, neutralité, professionnalisme des intervenants,

LE DROIT D'ACCÈS À DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ EN MATIÈRE DE SOINS, DE TRANSPORT, D'ÉDUCATION, DE SERVICES SOCIAUX...

ce qui implique des moyens humains et financiers suffisants basés sur des contributions fiscales et sociales équitablement réparties. Ces moyens doivent être dimensionnées à la hauteur des besoins de la population, -en gardant à l'esprit que les services publics, actuellement dégradés, sont indispensables à une réponse efficace aux besoins de la société à condition qu'ils soient orientés vers l'intérêt général et l'universalité et non vers une logique de rentabilisation.

Le programme du RN prévoit :

- le lancement des états généraux de la simplification, trop souvent synonyme de suppressions de postes dans les administrations et services publics,

[7] Article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et article 4 de la Constitution

[8]https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/presse/art_pix/Charte%20nationale%20de%20%27acc%C3%A8s%20au%20droit.pdf

- la privatisation de l'audiovisuel public,
- le remplacement de l'Aide Médicale d'Etat par une Aide d'Urgence Vitale plus restrictive.

Par ailleurs, lors de l'actuel débat sur le budget 2026, le RN a voté contre la taxe Zucman, le rétablissement de l'ISF, la suppression de la Flat Tax, la taxation des super héritages, la hausse de la contribution des grandes entreprises, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, la taxation des yachts et jets privés.

Lors des débats sur le PLFSS 2026, le RN a voté contre une hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) qui aurait pu rapporter 2,8 milliards d'euros, disposition qui de ce fait a été rejetée.⁹

LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT, SAIN, ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX DE LA SANTÉ

en prenant en compte le fait que ce sont les personnes les plus pauvres qui pâtissent le plus des changements climatiques et environnementaux alors qu'elles en sont les moins responsables. Les solutions de transition écologique doivent prendre en compte leurs conditions de vie et leurs contributions en les associant directement aux décisions.

Lors des débats sur le budget 2026, le RN a en particulier proposé la suppression de l'Office Français de la biodiversité et de l'Agence Bio et de baisser les ressources de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et du Programme de structuration des filières biologiques. Il s'est par ailleurs attaqué aux mesures fiscales favorables à l'écologie.¹⁰

LE DROIT À UNE ALIMENTATION CHOISIE, ÉQUILIBRÉE ET RESPECTUEUSE DE LA SANTÉ

ce qui implique de garantir à chacun une alimentation de qualité, abordable et adaptée à ses besoins, quels que soient ses moyens, tout en soutenant une agriculture locale et durable, avec une rémunération juste pour les productrices et producteurs. L'alimentation est une question de survie pour de nombreuses personnes et peut avoir des répercussions importantes sur leur bien-être.

[9] Le Point – Débats du 6 novembre 2025

[10] Reporterre – 27 octobre 2025

LE DROIT D'ACCÈS AU NUMÉRIQUE, CE QUI COMPREND LE MATÉRIEL, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT SI NÉCESSAIRE

en rappelant que les évolutions technologiques laissent des personnes de côté, et donc qu'il est indispensable de leur proposer un accompagnement, en particulier en garantissant une formation et une présence humaine permanente dans les services publics et les organismes sociaux.

LE DROIT À LA CULTURE, AUX SPORTS, AUX LOISIRS ET AUX VACANCES

qui sont des droits dont l'accès doit être reconnu au même titre que les autres, car le fait d'avoir du temps pour soi, de pouvoir construire des relations sociales fortes et de s'épanouir sont essentiels au bien-être de chacun, en particulier pour les enfants et les jeunes.

Tous ces droits sont indivisibles et indissociables.

Ils nous permettent de construire une société de bien-être à laquelle chacun et chacune peut participer et s'épanouir, où personne n'est exclu, où l'on prend soin des autres et des écosystèmes, où la misère est éradiquée.

**UNISSONS-NOUS POUR METTRE EN ŒUVRE
CE PROJET DE SOCIÉTÉ BASÉ SUR LES DROITS,
LA NON-DISCRIMINATION ET L'ÉGALE
DIGNITÉ DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ NOUS :

Contactez l'équipe du Pôle Politique : polepolitique.france@atd-quartmonde.org